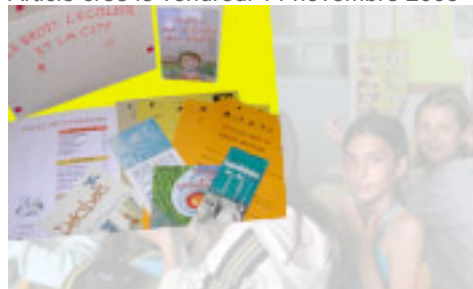


Bruit à l'école: Nice-Côte-d'Azur reçoit le Décibel d'or

Article créé le vendredi 14 novembre 2003



**COMMUNAUTÉ
NICE CÔTE D'AZUR**

Roselyne Bachelot, ministre de l'Écologie et du développement durable et Marcelle Ramonet, présidente du Conseil national du bruit, ont remis le 5 novembre dernier les prix du concours des Décibels d'or 2003.

La Communauté d'agglomération Nice-Côte d'Azur a été récompensée dans la catégorie Sensibilisation et éducation, pour son programme d'action éducative « Le bruit, l'écolier et la cité ».

Cette action éducative vient compléter le vaste plan de lutte contre le bruit que la Ville de Nice mène dans les domaines de la voirie, du nettoyage, des transports et de la circulation, de l'habitat, de la communication, du traitement des plaintes de voisinage. L'objectif du programme « Le bruit, l'écolier et la cité », mené en 2001-2002, a consisté à sensibiliser les élèves des écoles primaires (du CE2 au CM2) au problème du bruit urbain et du bruit de voisinage afin qu'ils prennent conscience que leur comportement peut engendrer des désagréments pour leur entourage.

Il s'est donc agi de faire comprendre aux enfants la nécessité de discerner les périodes où le bruit :

- est acceptable, parce qu'il est spontané et naturel et produit dans des lieux appropriés,
- n'est pas acceptable parce qu'il est répétitif, très fort, et produit dans un lieu inapproprié.

Enfin, il a semblé nécessaire d'expliquer que même s'il n'est pas gênant pour les autres le bruit peut être dangereux pour celui qui l'écoute. Une conférence destinée aux enseignants ayant pour objectif de présenter le déroulement du programme et de les sensibiliser aux notions générales et scientifiques sur le bruit a été le préambule à cette campagne de sensibilisation.

UN PROGRAMME AXÉ SUR L'ÉCO-CITOYENNETÉ

Le programme s'est déroulé pour chaque classe de la façon suivante :

Quatre séances d'une heure en classe ont permis d'éduquer les enfants à l'éco-citoyenneté :

- élaboration d'une carte sonore du quartier,
- ateliers expérimentaux permettant d'expliquer les mécanismes de l'audition et d'apprendre à utiliser un sonomètre,
- découverte des gestes respectueux de l'environnement sonore et rédaction d'une charte «des oreilles tranquilles»,
- écriture d'un conte sonore illustré par des bruitages.

Chaque classe a ensuite participé à un projet pédagogique sur le thème du bruit (construction d'un jeu, histoire bruitée, réalisation d'une enquête, dessins...).

Une mallette pédagogique, comprenant notamment 26 fiches, des livrets destinés aux élèves, une vidéo sur le bruit et la santé, a été remise à chaque enseignant ayant participé au programme afin de les aider à poursuivre l'action de sensibilisation auprès des enfants. Ce programme très complet, axé en priorité sur l'éco-citoyenneté, a déjà été présenté auprès de 1000 écoliers niçois et sera étendu prochainement à d'autres communes de l'agglomération.

Contact :

Gérard Maurel Responsable bruit-énergie - Communauté d'agglomération Nice-Côte d'Azur - Pôle Environnement - Direction de l'environnement - BP 3 087 06202 Nice CEDEX 3 Tél. : 04 97 13 28 62 - Fax : 04 97 13 44 04 - E-mail : gerard.maurel@agglo-nice.fr